



ARRETE N° 2026 - 438
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Réservation Places de Stationnement
Parking Place Arthur Boudin
Service Municipal de l'Animation
Sociale et Culturelle des Quartiers
Samedi 4 Juillet 2026

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal n° 2026/304 en date du 07/04/2026 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Madame Marlène FAUVEL,

VU la demande de Monsieur KANACHE – Service Municipal de l'Animation Sociale et Culturelle des Quartiers, afin, dans le cadre d'un concert sur le Parvis de l'Hôtel de Ville, de réserver 10 places de stationnement, Parking Place Arthur Boudin (côté droit), Le Samedi 4 Juillet 2026, De 15h00 à 20h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Le Demandeur est autorisé, dans le cadre d'un concert sur le Parvis de l'Hôtel de Ville, à réserver 10 places de stationnement, Parking PLACE ARTHUR BOUDIN (côté droit), Le SAMEDI 4 JUILLET 2026, De 15H00 à 20H00.

ARTICLE 2 : En raison du marché hebdomadaire, le Parking Place Arthur Boudin n'est accessible qu'une fois que tous les commerçants ambulants sont partis, et que le Service Nettoyage de la Ville est passé.

ARTICLE 3 : Un panneau réglementaire avec affichage du présent Arrêté sera mis en place par le Centre Technique Municipal, puis installé par la Police Municipale.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 19 Mai 2026

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjointe à la Circulation et au Stationnement : Marlène FAUVEL

